



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 34971

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le nombre d'allocataires de recherches universitaires actuellement en cours. À l'heure actuelle, les allocations de recherches sont destinées dans leur très grande majorité, aux doctorants de l'enseignement supérieur dans le cadre d'un contrat de travail à durée déterminée de droit public en général d'une durée de trois ans. Elle lui demande également de bien vouloir lui préciser s'il existe des statistiques recensant le nombre de thèses de doctorat effectivement soutenues par les allocataires de recherche.

Texte de la réponse

Les allocations de recherche, telles que créées par le décret n° 85-402 du 2 avril 1985 relatif aux allocations de recherche, n'existent plus. Elles ont été remplacées par le contrat doctoral, contrat de travail à durée déterminée de droit public, régi par les dispositions du décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche. Le financement de référence des thèses de doctorat est le contrat doctoral. Ce contrat vise notamment à établir un cadre contractuel unique plus protecteur que les dispositifs précédents, applicable à tous les employeurs publics concernés et intégrer, pour chaque doctorant, dans un seul contrat, l'ensemble des activités liées directement à une préparation de son doctorat mais aussi les activités annexes présentant un intérêt pour l'ouverture professionnelle du doctorant. La détermination du ministère à promouvoir l'octroi d'un véritable contrat de travail pour les doctorants a progressivement produit ses effets au sein des écoles doctorales et a permis de réduire, de ce fait, le nombre de doctorants bénéficiant uniquement de libéralités (bourses de montants divers et absence de protection sociale). A la rentrée 2011/2012, 11 605 doctorants en 1^{re} année de thèse ont bénéficié d'un financement (contrat doctoraux et bourses diverses) sur un total de 18 232 inscrits. A ce chiffre s'ajoutent 3 463 doctorants exerçant en parallèle une activité salariée pour une autre activité que la thèse (Source : Etat de l'emploi scientifique - rapport 2013). Les résultats d'une enquête ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)/direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP) datant du début de l'année 2009 portant sur la situation des 3877 doctorants ayant bénéficié d'une allocation de recherche de la part du MESR en 2005, font apparaître : - 1472 thèses soutenues en moins de 40 mois, soit 38 % - 2234 thèses en cours, soit 57,6 % - 171 thèses abandonnées, soit 4,4 % Cette enquête n'a pas été renouvelée après 2009.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34971

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8061

Réponse publiée au JO le : [15 octobre 2013](#), page 10867